





LE RISQUE GRAND FROID

GÉNÉRALITÉS	378
Qu'est-ce qu'un risque grand froid ?.....	378
Comment se manifeste-t-il ?	378
Les conséquences sur les personnes, l'économie et l'environnement.....	378
Les actions préventives	380
L'organisation des secours	381
Les consignes individuelles de sécurité	383
Pour en savoir plus.....	384
LE RISQUE GRAND FROID DANS LE DÉPARTEMENT DU NORD	385
Le risque grand froid dans le département	385
L'historique des principaux évènements	385
Les contacts	385



GÉNÉRALITÉS

Qu'est-ce qu'un risque grand froid ?

Un grand froid est un épisode de temps froid caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique. Les températures atteignent des valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières de la région concernée.

Selon l'organisation météorologique mondiale, un épisode de vague de froid est caractérisé par une température de cinq degrés en dessous de la température normale pendant au moins cinq jours. Il s'agit d'une définition internationale qui permet une comparaison entre des pays très différents.

Un épisode de vague de froid est caractérisé par une température de cinq degrés en dessous de la température normale pendant au moins cinq jours.

Le grand froid, comme la canicule, constitue un danger pour la santé de tous.

Comment se manifeste-t-il ?

En France métropolitaine, les températures les plus basses de l'hiver surviennent habituellement en janvier/février sur l'ensemble du pays. Mais des épisodes précoces (en décembre) ou tardifs (en mars ou en avril) sont également possibles.

Les climatologues identifient des périodes de froid remarquables en tenant compte des critères suivants :

- l'écart aux températures moyennes régionales ;
- les records précédemment enregistrés ;
- l'étendue géographique ;
- la persistance d'un épisode de froid.

Trois scénarios météorologiques principaux peuvent donner des épisodes froids sur l'Europe. Au cours d'une vague de froid, la situation météorologique peut suivre l'un de ces trois scénarios ou les trois successivement :

- **un flux de nord à nord-ouest** peut apporter de **l'air polaire humide** jusque sur la France. Cette situation dure rarement plus de quelques jours. Elle donne généralement sur l'Hexagone un temps perturbé, instable et assez froid ;

- **un flux d'est ou de nord-est** peut apporter de **l'air très froid et sec, accompagné d'un vent d'est ou de nord-est glacial** sur notre pays. Cette configuration peut perdurer jusqu'à une dizaine de jours (en cas de situation de blocage météorologique). La sensation de froid est ici renforcée par le vent (exemples anciens : février 1956 et janvier 1963 ; exemples plus récents : hiver 1996-1997, décembre 2008, début février 2021, décembre 2022). C'est le fameux « Moscou-Paris » qui se met en place ;

- **un flux d'est ou de nord-est** froid perturbé peut **apporter de la neige sur tout le pays** (situation à « retour d'est »), y compris sur le littoral méditerranéen. Cette situation peut

durer jusqu'à une semaine. Au cours des éclaircies nocturnes, les températures peuvent atteindre des valeurs remarquablement basses sur les sols enneigés (exemple janvier 1985, janvier 1987).

Le changement climatique provoque une diminution de l'intensité, de la durée et du nombre de vagues de froid. Cependant, il ne faut pas s'attendre à ce qu'elles disparaissent. Les conséquences sont variées comme la persistance des situations météorologiques (ex : situation de blocage) qui peut durer suffisamment longtemps pour apporter de l'air arctique. De plus, les courants-jets (tubes de vents) deviennent plus instables et les incursions d'air polaire aux basses latitudes sont toujours possibles.

Les conséquences sur les personnes, l'économie et l'environnement

D'une manière générale, le grand froid peut avoir des conséquences sur les personnes, l'économie et l'environnement.



Les conséquences sur l'homme

En matière de santé humaine, le grand froid diminue, souvent insidieusement, les capacités de résistance de l'organisme. Comme la canicule, le grand froid peut tuer en aggravant des pathologies déjà présentes.

Les risques sanitaires sont accrus pour toutes **les personnes fragiles** telles que :

- les personnes âgées : par la diminution de la perception du froid, de la performance de la réponse vasculaire, de la masse musculaire ou l'aggravation de pathologies existantes ;
- les personnes en perte d'autonomie ;
- les nouveaux-nés et nourrissons qui s'adaptent moins bien aux changements de température ;
- les personnes à mobilité réduite ;
- les sans-abris, les personnes en habitat précaire (bidonvilles, squats), les personnes résidant dans des logements mal chauffés ou mal isolés ;
- les personnes souffrant de maladies chroniques cardiaques, respiratoires, de troubles neurologiques.

Les personnes en bonne santé peuvent également éprouver les conséquences du froid, notamment celles qui exercent un métier en extérieur (agents de la circulation, travaux du

bâtiment,...)

Les conséquences directes du froid sur la santé sont de deux ordres :

- **l'hypothermie**, lorsque la température du corps descend en dessous de 35°C, les fonctions vitales sont en danger. Difficile à détecter dès le début, l'hypothermie touche d'abord les plus fragiles. Les symptômes sont :
 - des frissons intenses et des claquemets de dents ;
 - une prononciation saccadée ;
 - une difficulté à marcher ;
 - une perte de jugement, puis une confusion mentale ;
 - une perte de coordination des membres ;
 - un engourdissement progressif ;
 - une perte de connaissance, puis un coma.

- **les engelures superficielles** de la peau doivent être traitées rapidement avant de dégénérer. Les engelures se caractérisent par la coloration de la peau en blanc ou en jaune-gris et qui devient anormalement ferme ou malléable. On ressent un léger engourdissement, mais pas de douleur dans cette zone. Non traités, les tissus peuvent évoluer vers la nécrose (coloration noirâtre).

Une hypothermie ou des engelures doivent être signalés aux secours dès

que possible.

Une conséquence indirecte du froid est l'intoxication par le monoxyde de carbone du fait de la mauvaise utilisation de certains appareils (appareils de chauffage d'appoint à combustion utilisés en continu, groupes électrogènes installés à l'intérieur d'un local..) ou de l'absence de ventilation dans la pièce où est installé l'appareil à combustion (pièces calfeutrées, sorties d'air bouchées).

Le monoxyde de carbone (CO) est inodore, incolore, et indétectable par l'homme. Il s'agit d'un gaz asphyxiant très toxique qui prend la place de l'oxygène dans le sang. L'intoxication au CO est la première cause de mortalité accidentelle par toxique en France.

Les conséquences économiques

Les périodes de grand froid provoquent le gel de nombreuses canalisations pouvant ainsi compromettre l'alimentation en eau des habitations mais aussi l'évacuation des eaux usées, suite à leur cassure ou à la formation de bouchons de glace. Le gel peut également entraîner au sein de sites industriels, des fuites de tuyauteries de liquides dangereux ou des défaillances

de dispositifs de sécurité (gel de gardes hydrauliques, mécanismes gelés...).

Ces épisodes climatiques, lorsqu'ils sont accompagnés d'humidité, entraînent la formation d'épaisses couches de glace (le givre opaque) sur les poteaux et réseaux filaires. Ainsi, les ruptures d'alimentation en électricité et/ou téléphonie sont fréquentes et peuvent toucher de larges secteurs géographiques et un grand nombre de personnes.

Dans certains cas, la surconsommation électrique peut, localement, entraîner des difficultés ponctuelles sur le réseau de distribution, à l'occasion de pics dus à l'usage intensif de radiateurs électriques.

Plus globalement, à l'échelle nationale, en cas de froid précoce et de températures inférieures aux normales de saison, des périodes de la journée peuvent être critiques dans l'approvisionnement en électricité. Différentes mesures peuvent être mises en place pour pallier à ces difficultés, comme le décalage de la consommation électrique de particuliers volontaires ou des coupures rapides chez de grands industriels (coupures contractualisées). Cependant, si ces mesures ne suffisent pas, des délestages, c'est-à-dire des coupures temporaires ciblées et maî-



triséées, peuvent être mises en œuvre par RTE chez les particuliers mais aussi chez les industriels.

Cela peut occasionner des pertes d'exploitation importantes.

En 1987, en Hauts-de-France, une détonation se produit lors du traitement d'acides résiduaux de fabrication d'huiles explosives, provoquant le décès d'un opérateur. Le jour de l'accident, la température extérieure avoisine -15°C, bloquant l'écoulement des acides souillés de nitroglycérine et de nitroglycol dans la conduite. Une équipe du service entretien entreprend de « dégeler » la conduite, provoquant une détonation (les contraintes thermiques et mécaniques sur de l'huile explosive démixée et gelée, ont entraîné une décomposition chimique autocatalytique de nitroglycérine).

Les conséquences environnementales

Des vagues de froid extrêmes peuvent avoir des répercussions sur la faune et la flore. Les vagues de froid tardives (mars-avril) sont toujours aussi probables. Comme la végétation a tendance à démarrer de plus en plus tôt en saison, les risques de dégâts (gel des primeurs et des arbres fruitiers) sont de plus en plus importants.

Aussi, les migrations des oiseaux peuvent être décalées en termes de localisations ou de périodes. Le suivi de leurs déplacements, que ce soit au niveau local et à plus grande échelle permet d'éventuelles évolutions des modalités d'interventions dans les espaces naturels.

Les actions préventives

La surveillance et la prévision des phénomènes

Depuis novembre 2004, Météo France intègre le risque grand froid dans ses cartes de vigilance (du 1^{er} novembre au 31 mars).

La **prévision météorologique** est une mission fondamentale confiée à Météo France. Elle s'appuie sur les observations des paramètres météorologiques et sur les projections des modèles numériques, outils de base des prévisionnistes. Les modèles permettent d'effectuer des prévisions à une échéance de plusieurs jours.

Au-delà de la simple prévision du temps, la procédure **Vigilance Météo** a pour objectif de souligner et de décrire

les dangers des conditions météorologiques des prochaines 48 h (deux cartes de vigilance J et J+1).

Le Centre National de Prévisions (CNP) de Météo-France à Toulouse publie au moins deux fois par jour à 6 heures et à 16 heures des cartes de vigilance départementale à 4 niveaux de couleurs (vert, jaune, orange et rouge), qui sont reprises par les médias en cas de niveaux orange ou rouge. Dans ce cas, des bulletins de suivi nationaux et régionaux sont alors élaborés afin de couvrir le ou les phénomènes signalés.

Ces informations sont accessibles également sur le site internet de Météo France :

<https://vigilance.meteofrance.fr/fr>

L'information et l'éducation sur les risques

(cf. chapitre « risques majeurs »)

Les actions préventives des sites industriels

De manière générale, dès le régime d'autorisation, les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement doivent tenir compte des aléas naturels dans l'évaluation de leurs risques.

La mise en place d'une organisation dédiée doit être prévue dès qu'une alerte

météorologique annonce une période de grand froid.

Le retour d'expérience des conséquences des pertes d'alimentation électrique sur les installations industrielles, notamment en période de grand froid, doit, par ailleurs, conduire les industriels à adopter les pratiques suivantes :

- identifier l'ensemble des équipements électriques du site et les réseaux d'utilités. Cette identification doit être mise à jour lors de toute modification des installations et doit évaluer la dépendance de l'équipement à l'alimentation électrique et les conséquences d'un arrêt et d'une reprise d'alimentation. Les autres réseaux d'utilité (telle que la fourniture de vapeur ou d'air comprimé) ne doivent pas être occultés car ils dépendent généralement du réseau électrique ;
- identifier les effets directs (ex : arrêt des compresseurs et recours à la torche, arrêt des pompes de relevage et débordement) et les effets imprévus ou différés (ex : mise en sécurité d'équipements, redémarrage d'installations) d'une coupure électrique ;
- veiller à la sécurité et à la sûreté des installations en cas de coupure électrique et le cas échéant à la mise en place de mesures compensatoires (ex : groupe électrogène). Ne pas



oublier qu'une coupure électrique peut rendre inutilisable un système de défense d'un établissement (par exemple contre l'incendie) ;

- hiérarchiser les installations de son site nécessitant une alimentation électrique afin d'affecter le cas échéant la puissance électrique résiduelle. Un choix de mise en veille de certaines installations et d'arrêts d'autres est parfois nécessaire. Ce choix doit être conditionné par le maintien en sécurité des unités et également le maintien du traitement des rejets ;

- encadrer l'utilisation des éventuels groupes électrogènes et ne pas négliger les possibles intoxications au monoxyde de carbone (dues par exemple à une utilisation plus importante ou à un arrêt de la ventilation) et prendre en compte la durée de fonctionnement des mesures compensatoires (ex : batteries) ;

- réaliser des exercices périodiques permettant de détecter les anomalies lors de la mise en œuvre des mesures compensatoires palliant un défaut d'alimentation électrique.

Le retour d'expérience

L'objectif est de tirer les enseignements des grands froids passés pour améliorer la connaissance du risque et les dispositions préventives.



Pour plus d'informations :
www.georisques.gouv.fr

L'organisation des secours

L'alerte météo

La procédure « Vigilance Météo » de Météo-France a pour objectif de décrire les dangers des conditions météorologiques des prochaines vingt-quatre heures et les comportements individuels à respecter. Elle permet aussi :

- de donner aux autorités publiques, à l'échelon national et départemental, les moyens d'anticiper une crise majeure par une annonce plus précoce ;
- de fournir aux préfets, aux maires et aux services opérationnels, les outils de prévision et de suivi permettant de préparer et de gérer une telle crise ;
- d'assurer simultanément l'information la plus large possible des médias et de la population, en donnant à celle-ci les conseils ou consignes de comportement adaptés à la situation.

Lors d'une mise en vigilance orange ou rouge, des bulletins de suivi nationaux et régionaux sont élaborés, afin de couvrir le ou les phénomène(s) signalé(s). Ils contiennent quatre rubriques : la description de l'événement, sa qualification, les conseils de comportement et la date et heure du prochain bulletin.

En cas de situation orange : les conseils comportementaux sont donnés dans les bulletins de suivi régionaux. Ces conseils sont repris voire adaptés par le préfet du département. Les services opérationnels et de soutien sont mis en pré-alerte par le préfet de zone ou de département, et préparent un dispositif opérationnel.

En cas de situation rouge : les consignes de sécurité à l'intention du grand public sont données par le préfet de département sur la base des bulletins de suivis nationaux et régionaux. Les services opérationnels et de soutien se préparent (pré-positionnement des moyens) et le dispositif de gestion de crise est activé à l'échelon national, zonal, départemental et communal.

L'organisation des secours

Le Plan Grand Froid

Un plan national comportant plusieurs niveaux de vigilance peut être activé au niveau de chaque département en fonction des prévisions de Météo France. Il regroupe toutes les mesures recommandées par le ministère de la santé et de la prévention ainsi que par Santé publique France pour prévenir les risques sanitaires liés au froid, ainsi que le plan de communication déployé pour alerter la population sur ces dangers.

Le plan grand froid prévoit une vigilance accrue à l'égard des personnes « vulnérables » (personnes sans-abri ou vivant dans des logements mal chauffés ou mal isolés, jeunes enfants, personnes âgées et personnes présentant certaines pathologies chroniques qui peuvent être aggravées par le froid), et donne des conseils à chacun pour se protéger du froid.

Le dispositif allie information, prise en charge médico-sociale, organisation et permanence des soins. Ainsi, Météo France diffuse quotidiennement une carte de vigilance météorologique qui indique les zones de grand froid quand c'est nécessaire. Les plus démunis peuvent joindre gratuitement



les centres d'appel du 115, accessibles 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, ou être pris en charge par les équipes mobiles de veille sanitaire et médico-sociale.

Le plan grand-froid comprend également des mesures de prévention en matière d'hygiène et de santé, notamment sur les pathologies hivernales, ainsi qu'un volet de prévention des intoxications au monoxyde de carbone.

Les mesures sont mises en place selon trois niveaux de vigilance définis en fonction des températures diurnes et nocturnes :

- le niveau 1 est activé lorsque la température mesurée en degrés Celsius est positive dans la journée, mais comprise entre zéro et -5°C la nuit;
- le niveau 2 est mis en place par les préfetures lorsque la température est négative le jour et comprise entre -5°C et -10°C la nuit;
- le niveau 3 correspond à un froid « extrême », lorsque la température est négative le jour et inférieure à -10°C la nuit.

Lors d'un niveau 3 (froid extrême), un plan d'urgence hivernal est déclenché et les partenaires de l'urgence sociale sont appelés à renforcer les moyens d'intervention pour répondre à toute sollicitation et procéder à l'héberge-

ment immédiat de toute personne sans abri. Il appelle aussi chacun des Français à faire preuve de vigilance et à collaborer à la solidarité nationale en signalant toute situation de détresse en téléphonant au 115.

Au niveau départemental

Quand une situation d'urgence requiert l'intervention de l'État, le préfet met en œuvre le dispositif ORSEC. Il assure alors la direction des opérations de secours (cf. chapitre « risques majeurs »).

Au niveau communal

Conformément au code général des collectivités territoriales (art L 2212-1 à 3), le maire, par ses pouvoirs de police, est chargé d'assurer la sécurité de ses administrés (cf. chapitre « risques majeurs »).

Au niveau individuel

Afin d'éviter la panique lors de la survenue d'une vague de froid, un plan familial de mise en sûreté préparé et testé en famille, permet de faire face en attendant les secours (cf. chapitre « risques majeurs »).



© Istock

Les consignes individuelles de sécurité



**SE METTRE
À L'ABRI**



**ÉCOUTER
LA RADIO
RADIO LOCALE**



**RESPECTER
LES CONSIGNES**

Les consignes spécifiques en cas de grand froid sont les suivantes

NIVEAU DE VIGILANCE MÉTÉOROLOGIQUE ORANGE - GRAND FROID

CONSÉQUENCES POSSIBLES

- Le grand froid peut mettre en danger les personnes fragilisées ou isolées, notamment les personnes âgées, handicapées, souffrant de maladies cardiovasculaires, respiratoires, endocriniennes ou certaines pathologies oculaires, les personnes souffrant de troubles mentaux ou du syndrome de Raynaud. Veillez particulièrement aux enfants.
- Certaines prises médicamenteuses peuvent avoir des contre-indications en cas de grands froids : demandez conseil à votre médecin.
- En cas de sensibilité personnelle aux gerçures (mains, lèvres), consultez un pharmacien.
- Chez les sportifs et les personnes qui travaillent à l'extérieur : attention à l'hypothermie et à l'aggravation de symptômes préexistants.
- Les symptômes de l'hypothermie sont progressifs : chaire de poule, frissons, engourdissement des extrémités sont des signaux d'alarme ; en cas de persistance ils peuvent nécessiter une aide médicale.
- Veillez particulièrement aux moyens utilisés pour vous chauffer et à la ventilation de votre logement.
- Une utilisation en continu des chauffages d'appoint, une utilisation de cuisinière, brasero, etc. pour vous chauffer et le fait de boucher les entrées d'air du logement peuvent entraîner un risque mortel d'intoxication au monoxyde de carbone

CONSEILS DE COMPORTEMENT

- Évitez les expositions prolongées au froid et au vent, évitez les sorties le soir et la nuit.
- Protégez-vous des courants d'air et des chocs thermiques brusques.
- Habillez-vous chaudement, de plusieurs couches de vêtements, avec une couche extérieure imperméable au vent et à l'eau, couvrez-vous la tête et les mains ; ne gardez pas de vêtements humides.
- De retour à l'intérieur, alimentez-vous convenablement et prenez une boisson chaude, pas de boisson alcoolisée.
- Attention aux moyens utilisés pour vous chauffer : les chauffages d'appoint ne doivent pas fonctionner en continu ; ne jamais utiliser des cuisinières, braseros, etc. pour se chauffer. Ne bouchez pas les entrées d'air de votre logement. Par ailleurs, aérez votre logement quelques minutes même en hiver.
- Évitez les efforts brusques.
- Si vous devez prendre la route, informez-vous de l'état des routes. En cas de neige ou verglas, ne prenez votre véhicule qu'en cas d'obligation forte. En tout cas, emportez des boissons chaudes (thermos), des vêtements chauds et des couvertures, vos médicaments habituels, votre téléphone portable chargé.
- Pour les personnes sensibles ou fragilisées : restez en contact avec votre médecin, évitez un isolement prolongé. Si vous remarquez une personne sans abri ou en difficulté, prévenez le « 115 ».



NIVEAU DE VIGILANCE MÉTÉOROLOGIQUE ROUGE- GRAND FROID

CONSÉQUENCES POSSIBLES

- Chacun d'entre nous est menacé, même les sujets en bonne santé.
Le danger est plus grand et peut être majeur pour les personnes fragilisées ou isolées, notamment les personnes âgées, handicapées, souffrant de maladies respiratoires, cardiovasculaires, endocriniennes ou de certaines pathologies oculaires, les personnes souffrant de troubles mentaux ou du syndrome de Raynaud. Veillez particulièrement aux enfants.
- Certaines prises médicamenteuses peuvent avoir des contre-indications en cas de grands froids : demandez conseil à votre médecin.
- En cas de sensibilité personnelle aux gerçures (mains, lèvres), consultez un pharmacien.
- Chez les sportifs et les personnes qui travaillent à l'extérieur : attention à l'hypothermie et à l'aggravation de symptômes préexistants.
- Les symptômes de l'hypothermie sont progressifs : frissons, engourdissement des extrémités sont des signaux d'alarme qui peuvent évoluer vers des états graves nécessitant un secours médical : dans ce cas , appelez le « 15 », le « 18 » ou le « 112 ».

Veillez particulièrement aux moyens utilisés pour vous chauffer et à la ventilation de votre logement :

Une utilisation en continu des chauffages d'appoint, une utilisation de cuisinière, brasero, etc. pour vous chauffer et le fait de boucher les entrées d'air du logement , peuvent entraîner un risque mortel d'intoxication au monoxyde de carbone.

CONSEILS DE COMPORTEMENT

- Pour les personnes sensibles ou fragilisées : ne sortez qu'en cas de force majeure, évitez un isolement prolongé, restez en contact avec votre médecin.
- Pour tous, demeurez actif, évitez les sorties surtout le soir, la nuit et en début de matinée.
- Habillez-vous chaudement, de plusieurs couches de vêtements, avec une couche extérieure imperméable au vent et à l'eau, couvrez-vous la tête et les mains ; ne gardez pas de vêtements humides.
- De retour à l'intérieur, assurez-vous un repos prolongé, avec douche ou bain chaud, alimentez-vous convenablement, prenez une boisson chaude, pas de boisson alcoolisée.
- Attention aux moyens utilisés pour vous chauffer : les chauffages d'appoint ne doivent pas fonctionner en continu ; ne jamais utiliser des cuisinières, braseros, etc. pour se chauffer.
- Ne bouchez pas les entrées d'air de votre logement. Par ailleurs, aérez votre logement quelques minutes même en hiver.
- Évitez les efforts brusques.
- Si vous devez prendre la route, informez-vous de l'état des routes. Si le froid est associé à la neige ou au verglas, ne prenez votre véhicule qu'en cas d'obligation forte. En tout cas, prévoyez des boissons chaudes (thermos), des vêtements chauds et des couvertures, vos médicaments habituels, votre téléphone portable chargé.
- Si vous remarquez une personne sans abri ou en difficulté, prévenez le « 115 ».
- Restez en contact avec les personnes sensibles de votre entourage.

Pour en savoir plus

Pour en savoir plus sur le risque grand froid, consultez les sites internet suivants :

Sur les aspects sanitaires
<https://sante.gouv.fr/>
www.santepubliquefrance.fr

Le Ministère de la santé et de la prévention
<https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-climatiques/article/risques-sanitaires-lies-au-froid>

Santé publique France
<https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/climat/grand-froid>

Météo France
<https://vigilance.meteofrance.fr/fr>

<https://vigilance.meteofrance.fr/fr/dangers-meteorologiques-grand-froid>

Pour les conditions de circulation :
www.bison-fute.gouv.fr



LE RISQUE GRAND FROID DANS LE DÉPARTEMENT DU NORD

Le risque grand froid dans le département

Moins fréquents que dans certaines autres régions au climat plus continental, les épisodes de grand froid peuvent néanmoins affecter le Nord de la France et causer la mort de personnes fragiles.

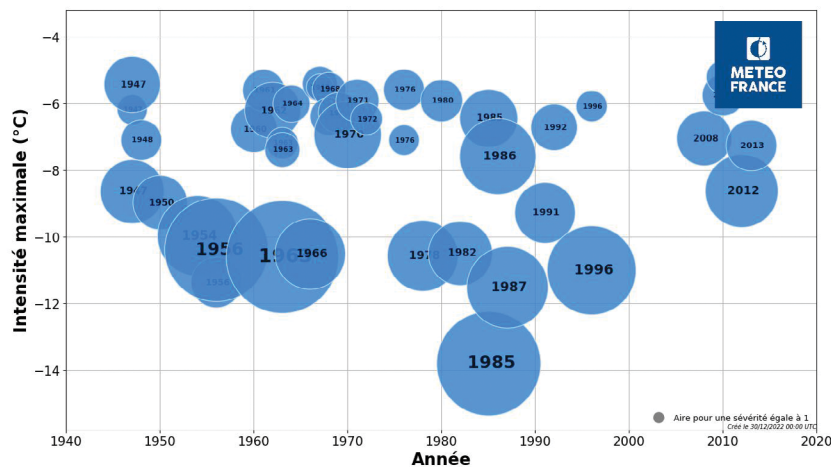
L'historique des principaux événements

Du 8 au 14 février 2021, une vague de froid concernait la région. Une vigilance orange était déclenchée. Météo France enregistrait six jours sans dégel. Le vent renforçait la sensation de froid (températures ressenties).

Aussi, au cours de l'hiver 2022, le plan

grand froid a été déclenché par le préfet du Nord afin d'assurer la protection physique des personnes sans-abri et du public migrant présent sur le littoral face à des conditions météorologiques particulièrement dégradées. Quelque 400 places de gymnase ont été mobilisées au sein des six arrondissements au cours du mois de décembre, permettant la mise à l'abri de personnes isolées mais aussi de familles.

Vagues de froid observées • Nord (59)
42 épisodes identifiés de 1947 à 2022



© Météo France

1 vague a démarré au mois de novembre

18 vagues ont démarré au mois de janvier

1 vague a démarré au mois de mars

14 vagues ont démarré au mois de décembre

8 vagues ont démarré au mois de février

Les contacts

Préfecture du Nord
12 Rue Jean Sans Peur
59800 Lille
Tél : 03 20 30 59 59

DDETS du Nord
175 RUE Gustave Delory
59000 Lille
Tél : 03 20 18 33 33

DREAL Hauts-de-France
44 Rue de Tournai,
59800 Lille
Tél 03 20 13 48 48

ARS Hauts-de-France
556 Av. Willy Brandt,
59777 Lille
Tél : 0 809 40 20 32

Météo France
Service Client,
73, avenue de PARIS,
94165 SAINT MANDE Cedex
service_clients.crc@meteo.fr

Mairies
<https://www.annuaire-mairie.fr/>